



RESUMES NON TECHNIQUE

**Demande d'autorisation d'exploiter des installations classées po
la protection de l'environnement**

Site de FORTTEL EN ARTOIS

Réf A14821505SRE00000023.



Van Robaeys
Frères

▶▶ ***Siège social :***

**VAN ROBAEYS Frères
83 RUE SAINT MICHEL
59122 KILLEM
FRANCE**

▶▶ ***Etablissement faisant l'objet de la demande :***

**VAN ROBAEYS Frères
Lieu dit « Le Grand Pot à Feu »
62 270 FORTTEL EN ARTOIS
FRANCE**

Dans le cadre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, la Société VAN ROBAEYS dépose le présent dossier de demande d'autorisation d'exploiter une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

L'activité du site sera le teillage de lin.

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de danger de ce dossier sont présentés ci-après.

EAUX ET SOLS

La Société utilisera l'eau prélevée sur réseau communal pour les besoins sanitaires du site. Il n'y a pas d'eau utilisée dans le process.

Le réseau interne du site sera séparatif.

Les rejets domestiques transiteront dans une fosse septique puis seront infiltrés dans le terrain (drains), conformément au règlement sanitaire départemental concernant les équipements d'assainissement.

Les eaux pluviales transiteront par un bassin de rétention de 540 m³, puis un bassin servant de réserve incendie (620 m³) avant d'être rejetées dans le bassin d'infiltration.

Les eaux pluviales de voiries et de la zone de dépotage gasoil transiteront préalablement par un séparateur hydrocarbures.

Une vanne manuelle sera présente entre le bassin de rétention et le bassin incendie.

Une vanne automatique et manuelle sera présente entre le bassin

Le site n'est pas implanté dans le périmètre de protection de captages d'eau potable.

Les produits de maintenance seront stockés sur rétention.

La cuve gasoil sera enterrée, double paroi avec détection de fuite.

Les moyens mis en œuvre sur le site sont cohérent avec les obligations du Schéma Directeur d'Aménagement des Eaux du bassin Artois Picardie et au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Canche.

Au vu des moyens mis en œuvre, la société n'engendrera pas en fonctionnement normal d'impact significatif sur les milieux eaux ou sol.

AIR

Les vents dominants sont de secteur Sud-Ouest.

Les rejets du site dans l'atmosphère en fonctionnement normal proviennent principalement des rejets diffus générés par les opérations de teillage du lin (particules).

Des aspirations, associées à des dépoussiéreurs et des filtres, sont présentes au niveau des installations.

Un des rejets associé sera réalisé à l'extérieur (cheminée). Les concentrations en particules respecteront la valeur de 50mg/Nm³ prescrit par l'arrêté du 2 février 1998 relatif aux rejets des installations classées pour la protection de l'environnement.

De par les moyens mis en œuvre, les rejets liés à l'activité seront limités.

BRUIT

L'entreprise est située en zone rurale, en bordure de la départementale 941, source du bruit ambiant.

Les abords sont inoccupés. Les premiers voisins sont implantés à 400 m (exploitation agricole, maison).

Les sources de bruit sur le site seront les compresseurs de transport pneumatique, les ventilateurs ainsi que les chariots (opérations de chargement/déchargement cellules de stockage/teillage) et le trafic des véhicules associés à l'activité.

Au regard de la distance des 1ères habitations et de l'emplacement des installations (intérieur des locaux), les niveaux sonores au niveau des zones à émergence réglementées respecteront les valeurs limites réglementaires imposées par l'arrêté du 23 janvier 1997

DECHETS

L'activité du site sera le teillage du lin.

Une partie des déchets produits correspondra aux anas et aux poussières végétales qui sont valorisées en tant que sous-produits.

Des déchets industriels banaux et des ficelles (également valorisées) seront également générés par l'activité.

On notera les déchets générés par la maintenance des installations et l'entretien des espaces vert.

La fontaine à solvants fera l'objet d'un contrat avec un fournisseur qui réalisera le remplacement des solvants usagés

Les déchets générés par les séparateurs hydrocarbures et fosse septique : boues de fosse septique, hydrocarbures, matières en suspension. Ces déchets seront repris par les sociétés réalisant leur entretien.

TRANSPORT

Le site est implanté en bordure de la départementale D941.

Le trafic généré par l'activité comprend 20 véhicules légers par jour et 12 camions au maximum.

Au regard du trafic généré et du trafic présent sur la D941, l'impact de l'activité du site en sera peu important.

FAUNE FLORE

Les "Pelouses, bois, forêts neutrocalcicoles et système alluvial de la moyenne vallée de l'Authie ", à environ 3 km au Sud Ouest, constituent le site NATURA 2000 le plus proche. Il n'y a pas d'autre site dans un rayon de 15 km.

L'évaluation sommaire des incidences fait ressortir une absence d'incidence sur les habitats et les espèces présentes au sein du site NATURA 2000.

SANTE

Les principaux rejets pouvant avoir un impact sur la santé correspondent aux rejets des installations de filtration des particules diffuses émises par les installations de production.

Les rejets liés à l'activité seront limités de par les moyens mis en œuvre.

En considérant un rejet maximal de concentration égal aux valeurs limites réglementaires (hypothèse très majorante), les concentrations attendues pour une dispersion par modèle boîte ne font pas apparaître d'effets inacceptables pour la santé.

Au vu de la nature des rejets, des quantités émises, des moyens mis en œuvre pour limiter l'envol de particules au stockage et à la manipulation des matériaux, le risque d'impact sanitaire lié à l'activité du site est faible.

CLIMAT

Le site ne possède ni installation de chauffage (chaudière,...) ni installation de réfrigération.

Les rotations de produits sont réalisées de manière à ce que leur séchage soit réalisé naturellement, limitant ainsi l'usage de combustible pour le séchage.

ETUDE DE DANGER

Nous retiendrons que le danger principal pour l'activité est l'incendie des halls de stockage de matières combustibles (lin et produits dérivés).

Concernant les phénomènes naturels, la zone d'implantation n'est pas concernée par un plan de prévention des risques naturels ou technologique.

Au regard des ces risques, de nombreux moyens de prévention sont mis en œuvre au niveau du site non seulement techniques (implantation des stockages, murs coupe feu, détection linéaire,...) mais également organisationnels et humains (plan interne d'intervention, de vérification et maintenance, information et formation du personnel à la sécurité).

L'évaluation des risques réalisée dans le cadre du projet de construction VAN ROBEYS de FORTEL EN ARTOIS montre que, compte tenu des moyens mis en œuvre pour limiter la probabilité et les effets d'un accident, les risques résiduels pour l'environnement de l'établissement sont acceptables pour l'incendie des halls de stockage (produits finis ou matières premières).

Les effets létaux et irréversibles liés à ces scénarios seront contenus à l'intérieur du site.

Un bassin de récupération des eaux pluviales de 620 m³ complété par 2 bâches de 120 m³, chacune associé à un poteau incendie, permettra d'assurer la défense incendie du site.